



ILS SONT LES ENNEMIS DU PEUPLE !

ILS ONT PRIS LE CONTRÔLE DE LA DÉMOCRATIE ET CRÉÉ LA « MAFIA D'ÉTAT »



ETIENNE PILLOUD A FONDÉ LE LIONS CLUB DE CHÂTEL-SAINT-DENIS EN 1994 QUAND SON ACTIVITÉ L'EMMENAIT SOUVENT À TRAVAILLER SUR GENÈVE... LES LIONS FÊTENT CETTE ANNÉE LEUR 30^E ANNIVERSAIRE DE PRISE DE CONTRÔLE DE NOTRE ÉCONOMIE !

ILS SE DISENT PHILANTHROPES (HUMANITAIRES), MAIS ILS NE SONT RIEN DE TOUT ÇA... ILS FORMENT UNE OLIGARCHIE QUI NE LAISSE AUCUNE PLACE AUX CITOYENS ET PME QUI NE FONT PAS PARTIE DE LEUR SECTE.

APRÈS L'ÉCONOMIE, ILS VEULENT CONTRÔLER L'ÉTAT... ILS ONT COMMENCÉ PAR LA TÊTE ET VEULENT ÉLARGIR LEUR CONTRÔLE AUX COMMUNES. LEUR DERNIÈRE TENTATIVE AVORTÉE AVEC LA FUSION DES 25 COMMUNES DE LA GRUYÈRE EN EST UN EXEMPLE, MAIS QUI DÉMONTRE AUSSI QUE LE PEUPLE SOUVERAIN SE RÉVEILLE...

Voir le blog : <https://swisscorruption.info/fusion>

DERRIÈRE LEURS MASQUES TROMPEURS DE PHILANTHROPES, LES LIONS COMME LES MEMBRES DE TOUS LES CLUBS DE SERVICES (ROTARY, KIWANIS, ETC.), ONT POUR DOCTRINE LA PRISE DE CONTRÔLE DE L'ÉCONOMIE ET DU BIEN DES AUTRES, POUR DÉTENIR LE POUVOIR ! CONTRIBUER AU SUCCÈS DE LEUR OLIGARCHIE EST LEUR SEUL BUT, QUOI QU'IL EN COÛTE À LA POPULATION.

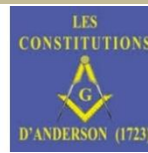
DANS LE CADRE DE LA GIGANTESQUE ESCROQUERIE LIÉE À L'AFFAIRE DE GENÈVE, DANS LAQUELLE ILS ONT PRIS LE CONTRÔLE DE MILLIERS DE MILLIARDS EN TOUTE IMPUNITÉ, ILS ONT PRIVÉ LES CAISSES DE L'ÉTAT DE CENTAINES DE MILLIARDS DE REVENUS FISCAUX... ILS ONT ÉTÉ LES SEULS À TIRER DES PROFITS DE LEURS ACTES CRIMINELS ET ILS OSENT SE PRÉTENDRE « PHILANTHROPES !!!

Voir le blog : <https://swisscorruption.info/royalties2>

LE BLANCHIMENT EN COURS DANS LE SOI-DISANT FIASCO « CREDIT SUISSE » NOUS DÉMONTRE QUE LES DEUX BANQUES CONCERNÉES (UBS), ONT MIS SUR PIED DES « BANQUES MIROIRS » POUR DÉTOURNER DES MILLIERS DE MILLIARDS ! CREDIT SUISSE N'A JAMAIS ÉTÉ EN DIFFICULTÉ. IL NE S'AGIT QUE D'UNE OPÉRATION CRIMINELLE DE BLANCHIMENT À LAQUELLE NOS AUTORITÉ FÉDÉRALES ONT PRÊTÉ LEUR CONCOURS. L'ANCIEN CONSEILLER FÉDÉRAL KASPAR VILLIGER EST INSCRIT AU REGISTRE DU COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ MIROIR D'UBS À LONDRES...

Voir le blog : <https://swisscorruption.info/ubs>

Suite au verso >>



EN ADHÉRANT À UN CLUB DE SERVICES, LES MEMBRES S'ENGAGENT ENVERS UNE « CONSTITUTION » QUI VA À L'ENCONTRE DE NOTRE LÉGISLATION, QUI OBLIGE LES MEMBRES AU SECRET. LEURS RÈGLES, VONT À L'ENCONTRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE CONSTITUTION FÉDÉRALE ET DÈS LORS, LES ÉLUS QUI REJOIGNENT CES CLUBS DE SERVICES OU LA FRANC-MAÇONNERIE, TRAHISSENT LEURS DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PEUPLE. QUAND IL S'AGIT DE MAGISTRATS JUDICIAIRES, LA SITUATION EST ENCORE BEAUCOUP PLUS GRAVE... LA JUSTICE N'EST ALORS PLUS QU'UN LEURRE... L'ÉTAT DE DROIT N'EXISTE PLUS ET LES JUGEMENTS SONT RENDUS SELON LES RÈGLES DE LA « MAFIA D'ÉTAT » !

POUR VERROUILLER LE CONTRÔLE DES ÉLUS ET ÉVITER LES RISQUES DE FUITES QUI METTRAIENT EN DANGER LEUR OLIGARCHIE, ILS ONT AUSSI MIS EN PLACE LA SACRO-SAINTE RÈGLE DE LA COLLÉGIALITÉ, QUI CONDUIT AU PÉNAL CEUX QUI NE LA RESPECTENT PAS... EN POLITIQUE « COLLÉGIALITÉ » SIGNIFIE « COMPLICITÉ » !

CHAQUE FOIS QU'ILS SONT CONFRONTÉS À LEURS CRIMES, LES ÉLUS METTENT EN PLACE UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR FAIRE CROIRE AU BON PEUPLE QUE L'ÉTAT FONCTIONNE. LE CONSEIL DE LA MAGISTRATURE EN EST L'EXEMPLE, ALORS QU'EN RÉALITÉ, IL S'AGIT D'UN VERROU SUPPLÉMENTAIRE POUR CACHER LEURS CRIMES. COMMENT UN TEL CONSEIL POURRAIT-IL ÊTRE EFFICACE, QUAND CE SONT CEUX QUI COMMETTENT LES CRIMES, QUI AGISSENT DANS LA SURVEILLANCE...

DANS LES COMMUNES, LES MEMBRES DES AUTORITÉS ONT AUSSI LE DEVOIR DE DÉNONCER À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, LES DÉLITS ET LES CRIMES DONT ILS ONT CONNAISSANCE, COMME LE PRESCRIT L'ART. 302 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE. EN N'AGISSANT PAS SELON LA LOI, LES ÉLUS ENGAGENT NON SEULEMENT LEUR RESPONSABILITÉ PERSONNELLE, MAIS AUSSI CELLE DE L'ÉTAT ET POUR LA SEULE AFFAIRE DE GENÈVE, CE SONT DES MILLIERS DE MILLIARDS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS À CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ S'ILS POURSUIVENT CETTE VOIE CRIMINELLE.

AU SURPLUS, EN VIOLANT LEURS DEVOIRS, NOS ÉLUS, CONTRIBUENT À NUIRE À L'INTÉRÊT PUBLIC ET CONTRIBUENT À L'APPAUVRISSMENT DE LA POPULATION. DES CENTAINES DE MILLIARDS FONT DÉFAUT DANS LES CAISSES, LES MÉNAGES NE PEUVENT PLUS BOUCLER LES FINS DE MOIS ET TOUT ÇA POURQUOI ? PARCE QUE NOUS SOMMES GOUVERNÉS ET ADMINISTRÉS PAR DES VOYOUS !

LA LOI DONNE À TOUT CITOYEN, LE DROIT FONDAMENTAL DE SAVOIR CE QUE FAIT OU NE FAIT PAS L'ÉTAT. NOUS AVONS LE POUVOIR – ET C'EST MÊME UN DEVOIR – DE RÉVÉLER AU GRAND JOUR LES ACTIONS OU L'ABSENCE D' ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS. EN NE RÉAGISSANT PAS À NOS DÉNONCIATIONS, LES ÉLUS ET MAGISTRATS SE RENDENT COMPLICES DES CRIMES COMMIS. ILS NE SONT PLUS DIGNES D'ASSUMER LEURS FONCTIONS. ILS DOIVENT ÊTRE DESTITUÉS ET POURSUIVIS AU PÉNAL.